



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Article L.2121.10
du Code Général des Collectivités
Territoriales**

Le Conseil Municipal se réunira

En Mairie

Le vendredi 27 mars 2026 à 18h30

Vendredi 27 mars – 18h30 – Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

- Installation du conseil municipal (Maire sortant)
- Procédure doyen (sous la présidence du doyen de la nouvelle équipe, désignation du secrétaire de séance)
- Election du Maire
- Création du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire,



François WYSZKOWSKI